



Feu vert pour le tramway Lausanne-Renens

VAUD Le Tribunal administratif fédéral a rejeté les recours de deux opposants aux secteurs de Renens et du Flon, permettant ainsi l'entrée en force de l'autorisation de construire.

Le suspense autour de la construction du tramway Lausanne - Renens a pris fin hier avec les arrêts du Tribunal administratif fédéral (TAF) rejetant les deux recours sur les secteurs de Renens et du Flon. Le permis de construire du tramway entre en force dans sa totalité.

Les porteurs de projet ont accueilli avec plaisir cette décision judiciaire, qui permet d'envisager le lancement du chantier dans un avenir proche. Cette décision peut encore faire l'objet d'un recours dans un délai de trente jours au Tribunal fédéral (TF), instance qui s'était déjà prononcée favorablement sur le dossier en mai 2019. Face à cette éventualité, les porteurs de projet lancent aujourd'hui un appel solennel à ne plus retarder la construction du tramway. L'association des acteurs économiques et sociaux du Flon, par la voix de son président Guillaume Morand, a d'ailleurs annoncé qu'elle ne fera pas recours.

Opposants conciliants

Le tramway, qui s'ancre avec les BHNS et les métros dans le programme des

axes forts de l'agglomération lausannoise, est une réponse à la densification de la population et vise à préserver l'environnement et le climat. En dix ans, Lausanne a connu des évolutions importantes. Le trafic individuel a baissé et de nouveaux grands projets d'infrastructures de transports publics sont projetés, comme le futur métro M2/M3. En outre, l'importance de la forêt urbaine du Flon est largement reconnue, grâce à l'engagement de l'association My Flon, présidée par Guillaume Morand. La forte mobilisation que cet espace vert a suscitée a permis de révéler ses qualités paysagères, écologiques et climatiques sans quoi la forêt aurait déjà été défrichée.

Dès lors, les conditions d'une évolution des mesures d'accompagnement routières au centre-ville – indispensables comme le rappelle le TAF – sont envisageables. Elles devraient préserver la forêt du Flon et concrétiser les axes forts de transports publics. Dans cette hypothèse, la Commune confirme qu'elle est prête à renoncer à construire la Maison du livre et du patrimoine au Flon.

L'intention est de démarrer la construction du tramway le plus rapidement possible. Passé le délai de recours, les porteurs de projet reviendront avec une présentation des prochaines étapes de mise en œuvre du projet. • Com.